



Commune des Bouchoux

Conseil Municipal du 03 avril 2015 Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Émilie BLANC, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Jérôme GRECARD, Bernard HANSBERGER, Magali HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Armand PERRIER

Absent : Jacques COLIN

Secrétaire de séance : René COLLIGNON

Ouverture de séance à 19h15.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 23 février 2015.

Le PV est adopté à l'unanimité des présents sans remarque.

1 – Location atelier communal à Vadim Nicolet.

Le Maire informe que ce local sera loué à M. Vadim Nicolet pour un loyer mensuel de 450 € TTC charges non comprises et que M. Vadim Nicolet est assujéti à la TVA.

Un bail commercial doit être signé chez le notaire.

Arrivée de Jacques Colin à 19h30

Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité donner au maire ou aux adjoints une délégation de signature pour ce bail.

2 – Conseil en énergie partagé : délibération avec le SIDEC.

Le SIDEC, en liaison avec le Parc Naturel du Haut Jura, propose une convention pour aider les collectivités à réaliser des bilans de consommation énergétique de la commune. A partir des consommations des 3 dernières années, des préconisations sur les possibilités d'amélioration pour la diminution des consommations seront faites.

Une analyse a été faite en 2008 mais elle apparaît comme n'étant plus d'actualité.

La cotisation est de 50 € par tranche de 100 habitants la 1^{ère} année et la moitié de cette somme les 2 suivantes.

Après un tour de table, le conseil accepte cette convention et autorise le maire ou les adjoints à la signer.

Il convient également de nommer un référent communal pour cette convention. Patrick Abraham, (assisté de René Collignon et Bernard Hansberger) est désigné référent à l'unanimité des présents.

3 – Budgets primitifs 2015.

COMMUNE

a) Demande de subventions

Par délibération précédente, le conseil a déjà **décidé d'allouer 2 020 € pour les voyages scolaires des classes du RPI en 2015** et 20 € par voyage d'étude pour les enfants scolarisés ailleurs. Une provision de 140 € est prévue à cet effet. Il est décidé d'allouer 500 € au comité des fêtes auxquels sera rajoutée une gratuité supplémentaire pour la location de la salle des fêtes.

Le conseil vote à l'unanimité pour un total de subventions de 2 660 €.

b) Vente de bois

Cette année, il est proposé de mettre en vente les parcelles 4, 5 et 6 en résineux et les parcelles 2 et 3 en feuillus, en bloc et sur pied. Ce devrait être une vente importante mais on ne peut présager de rien. Il sera inscrit 33 000 € au budget.

Cette mise en vente est adoptée à l'unanimité.

c) Participation aux organismes

88 170 € répartis de la façon suivante :

PNR Contrat de Bienne : 1 030 €

PNR part statutaire : 1 100 €

PNR SCOT : 140 €

SIVOS La Pesse / Les Bouchoux : 75 000 €

SIVU Les Couloirs : 9 300 €

Syndicat des Ecollets : 1 600 €

Patrick Abraham précise que l'erreur du budget du Sivu des Couloirs qui a obligé un appel supplémentaire en fin d'année est dû au fait qu'il avait été oublié d'inscrire le déficit 2013 dans le budget 2014.

Cette somme de 88 170 € de participation aux organismes est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

d) Vote des taxes

Des simulations d'augmentation des taxes de 1% ou 2 % sont présentées.

Vote :

- Pas d'augmentation : Alexandra Depraz, Armand Perrier

- Augmentation de 1% : Patrick Abraham, Emilie Blanc, Jacques Colin, René Collignon,

Jean Marc Delbos, Jérôme Grenard, Bernard Hansberger, Magali Henrotte, Isabelle Heurtier,

-Augmentation de 2 % : 0

Le conseil décide donc d'augmenter les taxes de 1% par 9 voix pour et 2 contre l'augmentation de 1%.

e) Vote du budget

Le maire présente les budgets.

Fonctionnement

Dépenses : 357 908,00 €

Recettes : 424 286,20 € (dont 99 329,20 € d'excédent antérieur reporté)

Investissement :

Dépenses : 268 245,90 €

Recettes : 308 898,81 € (dont 289 423,49 € de report d'excédent d'investissement)

Des devis de travaux sur les bâtiments pourront être faits dans l'année et si besoin des décisions modificatives seront votées.

Ce budget principal, section fonctionnement et section investissement, de la commune, est adopté à l'unanimité des présents.

LOTISSEMENT

a) Mandat de vente des parcelles à l'agence OptimHome

Le conseil accepte de donner à l'agence OptimHome représentée par Monsieur Bruno Delhaye à Echalon un mandat avec semi-exclusivité pour la vente des parcelles 1, 2, 3, 5, 6 et 7 du lotissement des Couloirs.

Il autorise le maire ou les adjoints à signer ces mandats.

b) Budget

Le Maire explique le budget en fonctionnement et en investissement ;

Fonctionnement Dépenses : 249 726,58 €

Recettes : 288 435,37 €

Investissement Dépenses : 225 671,12 €

Recettes : 245 000,00 €

Le budget lotissement est voté à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT

Le Maire explique le budget qui s'équilibre en exploitation et en investissement.

Exploitation Dépenses : 8 615,40 €

Recettes : 8 615,40 €

Investissement Dépenses : 111 089,58 €

Recettes : 111 089,58 €

Le budget assainissement est adopté avec 10 voix pour et une abstention (Armand Perrier)

Informations diverses

Michel Rouan sera en arrêt du 7 au 10 avril, et en congé du 17 avril au 4 mai et du 5 au 22 juin.

Patricia Murtin sera en congés du 24 avril au 3 mai et le 15 mai.

Un don anonyme de 150 € a été adressé au CCAS.

L'atelier des Savoir Faire organise la journée des artisans le 26 avril. Ils sollicitent la participation de bénévoles pour monter le chapiteau le vendredi 24 avril.

Une réunion de présentation du SCOT aura lieu le 15 avril à 19 heures au pôle du Tomachon à Saint Claude.

Information est donnée sur le label Entreprise du Patrimoine Vivant qui récompense des entreprises aux savoir-faire artisanaux d'excellence dont Robert Dromard, entreprise de tavaillons des Bouchoux.

Un courrier a été adressé par le service des routes du Conseil général en réponse à la motion faite par un collectif de maires stipulant que les décisions de modification d'affectation de routes ont été annulées.

Le maire et le conseil remercient les enfants de l'école pour leur carte envoyée de Paris. Il remercie également l'enseignante pour son organisation et son investissement.

Le marché des producteurs aura tous les dimanches matin de 9h30 à 12h à partir du 26 avril avec une opération spécifique volailles. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site :

<http://exposantsbouchoux.magix.net/website>

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **mercredi 13 mai à 20h00**

La séance est levée à 23h45

I.HEURTIER

